



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Séance du jeudi 6 octobre 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 8.1, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h55.

Etaient présents : **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERO **Avanne-Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.1.1), Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA (à partir du rapport 1.2.1), Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Solange JOLY (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 0.1), Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 1.1.1), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.1), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Zahira YASSIR-COUVAL **Boussières :** Bertrand ASTRIC (à partir du rapport 1.1.1), Roland DEMESMAY **Brailans :** Alain BLESSEMILLE (jusqu'au rapport 0.1) **Chaleze :** Christophe CURTY (représenté par R. GREMION jusqu'au rapport 0.1) **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 3.4) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Jacky LOUISON **Châtillon-le-Duc :** Thomas JAVAUX (à partir du rapport 1.1.1), Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) **Gennes :** Maryse MILLET **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Mamirole :** Daniel HUOT, Robert POURCELOT **Marchaux :** Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** Daniel PARIS **Miserey-Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX) **Montferrand-le-Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.1), Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (à partir du rapport 1.1.1) **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 3.1) **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claude OYTANA **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilly-les-Vignes :** Jean-Michel FAIVRE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.2.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO à partir du rapport 1.1.1) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre-les-Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH (à partir du rapport 1.1.1) **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Torpes :** Dominique GRUBER **Vaire-Arcier :** Patrick RACINE (représenté par Valérie MAILLARD) **Vaire-le-Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux-les-Près :** Bernard GAVIGNET (représenté par Anne GROSJEAN à partir du rapport 1.1.2)

Etaient absents : **Besançon :** Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Yves-Michel DAHOU, Fanny GARDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Jacqueline PANIER, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY, Auguste KOELLER **Busy :** Philippe SIMONIN **Champoux :** Thierry CHATOT **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** Philippe GUILLAUME **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Larnod :** Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Marchaux :** Bernard BECOULET **Montferrand-le-Château :** Séverine MONLLOR **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pirey :** Jacques COINTET **Pouilly-les-Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILLIERE **Vorges-les-Pins :** Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Marcel FELT.

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, T. BENETEAU DE LA PRAIRIE, N. BODIN, Y.M. DAHOU, C. DEVESA (jusqu'au rapport 1.1.4), F. GARDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, L. HAKKAR, V. HINCELIN, S. JEANNIN, F. MONNEUR, J. PANIER, F. PRESSE (jusqu'au rapport 0.1), E. SASSARD, J. SCHIRRER, N. WEINMAN (à partir du rapport 1.1.1), P. SIMONIN, R. REYLE (à partir du rapport 3.5), F. GILLET, C. PREIONI, B. BECOULET, S. MONLLOR, B. BOURDAIS (jusqu'au rapport 3.1), J.M. BOUSSET

Mandataires : B. FALCINELLA, J. DEMONET, J.C. ROY, J.L. FOUSSERET, N. MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 1.1.4), J.S. LEUBA, D. POISSENOT, D. GENDRAUD, N. GUILLEMET, J.F. GIRARD, E. DUMONT, F. FELLMANN, B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 0.1), M. OMOURI, J.P. GOVIGNAUX, M.N. SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), C. VOIDEY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 3.5), D. PARIS, J.Y. PRALON, B. VIONNET, M. COTTINY, P. BELUCHE (jusqu'au rapport 3.1), J.M. FAIVRE

Délibération n°2011/001493

Rapport n°2.1 - Tramway - Avenants et marché complémentaire à un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et au marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures

Tramway - Avenants et marché complémentaire à un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et au marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures

Rapporteur : M. Jean-Claude ROY, Vice-Président

Commission : Transports, Infrastructures, Déplacements

Inscription budgétaire	
BP 2011 et PPIF 2011-2014 AP-AE/CP « Réalisation de la 1 ^{ère} ligne de tramway » (Budget annexe Transports HT)	Montant de l'AP-AE : 228 M€, valeur juin 2008. Vérification a été faite de la faisabilité financière pour un projet à 228 M€ (valeur juin 2008) avec une tolérance de 5 %. Montant du CP 2011 : 26 493 700 € HT Montant de l'opération: <ul style="list-style-type: none">• sur année 2011 : 2 434 966 € HT• sur la période : 2 434 966 € HT

Résumé :

Dans le cadre du projet de réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon, devant la nécessité d'actualiser des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, impactés par la modification du projet arrêté définitivement le 30 juin 2010, il est proposé la signature :

- d'un avenant n°1 au marché d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) pour 500 000 € HT (valeur avril 2009) et présentant une nouvelle répartition des honoraires entre les différents cocontractants,
- d'un avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures pour 176 590 € HT et permettant de faire évoluer le montant prévisionnel des travaux d'infrastructures de 60 235 388 € HT (hors aléas) à 75 012 400 € HT (hors aléas),
- d'un marché complémentaire au marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures permettant de compléter les limites d'intervention du maître d'œuvre Infrastructures par la prise en compte de l'allongement et de la modification du tracé.

Ces montants sont déjà inclus, en montants estimés, dans la valeur juin 2008 du projet (228 M€ HT avec une tolérance de 5 %).

I. Préambule

Le 30 juin 2010, le Conseil de Communauté a adopté un nouveau projet de référence pour sa 1^{ère} ligne de tramway pour un coût d'objectif de 228 M€ HT valeur juin 2008, avec une tolérance de 5 %.

Cette estimation de 228 M€ HT valeur juin 2008, avec une tolérance de 5 %, comprend l'estimation des travaux et l'estimation des études et des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage, dans le cadre du nouveau tracé, y compris donc les 500 mètres linéaires supplémentaires, les ouvrages d'art tels que le pont Battant et le quai Veil Picard, une station supplémentaire...

Dans ce contexte, sur le volet études et assistances à maîtrise d'ouvrage, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'est engagée avec, notamment, les titulaires des marchés de maîtrise d'œuvre Infrastructures et d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC), dans la négociation de l'actualisation de leurs missions en raison du projet modifié, tout en respectant rigoureusement l'enveloppe globale mais limitée du projet et, à l'intérieur de celui-ci, des enveloppes par postes.

Ainsi, le présent rapport, au terme de ces négociations, propose la signature :

- d'un avenant n°1 au marché d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) pour 500 000 € HT (valeur avril 2009) et présentant une nouvelle répartition des honoraires entre les différents cocontractants,
- d'un avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures pour 176 590 € HT et permettant également de faire évoluer le montant prévisionnel des travaux Infrastructures de 60 235 388 € HT (hors aléas) à 75 012 400 € HT (hors aléas),
- d'un marché complémentaire au marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures permettant de compléter les limites d'intervention du maître d'œuvre Infrastructures par la prise en compte de l'allongement et de la modification du tracé pour 1 758 376 € HT.

Les montants complémentaires d'études, tels qu'ils ont été négociés, correspondent à l'estimation incluse dans les 228 M€ HT, valeur juin 2008, avec une tolérance de 5 %.

II. Proposition d'avenant n°1 au marché d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination

Dans le contexte des faits exposés dans le préambule, au titre du marché d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) pour la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon, il est proposé de signer un avenant n°1, avec le groupement titulaire du marché, SEDD et EGIS RAIL.

Cet avenant a pour objet :

- d'intégrer des prestations supplémentaires en lien avec l'allongement de la durée du marché et l'impact direct de cet allongement sur le présent marché,
- de formaliser une nouvelle répartition des honoraires entre les membres du groupement

A/ Des prestations supplémentaires

Le titulaire du marché a entre autres pour mission la gestion des interfaces techniques entre maîtres d'œuvre. La description minutieuse et exhaustive des interfaces techniques au moyen de fiches permet d'explicitier les limites de prestations entre les différents maîtres d'œuvre et les différents marchés de travaux et assurer la faisabilité technique de solutions ayant un impact sur plusieurs marchés.

Le rôle de l'OPC est de lister, affecter et suivre l'avancement des fiches d'interfaces. Lors de la rédaction des fiches et des réunions de travail correspondantes entre maîtres d'œuvre, il est apparu un manque au niveau de la mission de l'OPC. Il est nécessaire que le titulaire du marché d'OPC ait également une vision technique du contenu des fiches d'interfaces, de manière à assurer un contrôle des solutions préconisées par les différents maîtres d'œuvre, notamment au niveau des systèmes (voie ferrée, énergie de traction, ligne aérienne de contact, billettique, courants faibles). A ce titre, le titulaire du marché se voit confier une responsabilité concernant le traitement de toutes les interfaces entre marchés dans le périmètre défini à l'article 1.4 du CCTP. Le titulaire a la responsabilité du bon fonctionnement du système de transport pour ce qui touche à ces interfaces.

Cette mission est assurée par un renforcement du rôle de Directeur d'Etude de l'équipe de maîtrise d'œuvre Infrastructure et par l'apport d'un expert spécialisé dans la coordination technique des systèmes, dans le cadre du marché OPC. Cette personne est intégrée à la cellule de production de la maîtrise d'œuvre et fonctionne en synergie avec la cellule OPC / Synthèse. Elle s'appuiera techniquement sur les experts techniques d'EGIS Rail.

Cette prestation, dans le cadre de l'avenant n°1, est arrêtée à la somme de **340 000 € HT (Valeur Avril 2009 – Mois M0 du marché).**

B/ L'impact de l'allongement des délais de réalisation du marché

Dans le cas de tranches conditionnelles affermées simultanément, ce qui est le cas, le marché prévoit à l'article 6.1 du CCAP un délai de réalisation toutes tranches confondues de 59 mois décomposé comme suit :

- tranche ferme : 4 mois,
- tranches conditionnelles 1 et 2 : 8 mois,
- tranches conditionnelles 3 et 4 : 47 mois.

Compte tenu du décalage du projet suite à l'avis défavorable des services de l'Etat sur le premier dossier de DUP, le délai de réalisation toutes tranches confondues est fixé à 62 mois. Ce délai est décomposé comme suit :

- tranche ferme : 4 mois,
- tranches conditionnelles 1 et 2 : 17 mois,
- tranches conditionnelles 3 et 4 : 41 mois.

A ce délai s'ajoute l'année de parfait achèvement prévue à l'article 6.1 du CCAP.

La mobilisation des moyens de l'équipe OPC / Synthèse sur une durée globale augmentée de 3 mois se traduit par un surcoût (en valeur de base) de **160 000 € HT** réparti entre les cotraitants comme suit :

- part sedD = **10 000,00 € HT,**
- part EGIS RAIL = **150 000 € HT.**

C/ La nouvelle répartition des honoraires entre les membres du groupement

Au sein du marché, il est proposé une nouvelle répartition des honoraires entre le mandataire, la SEDD et le cotraitant, EGIS RAIL.

La nouvelle répartition est la suivante, après validation de l'avenant n°1 ci-dessus :

	Marché OPC / Synthèse	Part sedD	Part EGIS RAIL
Montant global initial HT <i>après affermissement en simultané des tranches 1 et 2, puis 3 et 4</i>	2 956 000,00 €	433 927,50 €	2 522 072,50 €
Avenant n°1 HT	500 000,00 €	10 000,00 €	490 000,00 €
Nouveau Montant du marché HT	3 456 000,00 €	443 927,50 €	3 012 072,50 €
TVA (19,6 %)	677 376,00 €	87 009,79€	590 171,21 €
Montant du marché TTC	4 133 376,00 €	530 937,29 €	3 602 243,71 €

Le coût total de l'avenant proposé s'établit donc à la somme de **500 000 € HT, augmentant la valeur du marché initial de 16,91 %.**

Le montant du marché est ainsi porté à **3 456 000 € HT (Valeur Avril 2009 - Mois M0 du marché).**

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 16 septembre 2011, il est proposé de signer un avenant n°1 sur le marché d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) pour 500 000 € HT (valeur avril 2009).

III. Proposition d'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures

Dans le contexte des faits exposés dans le préambule, au titre du marché de Maîtrise d'Œuvre Infrastructures sur le projet de 1^{ère} ligne de tramway, il est proposé de signer un avenant n°3, avec le groupement titulaire du marché, EGIS - REICHEN ET ROBERT - ATELIER VILLES ET PAYSAGES.

Cet avenant a pour objet :

- d'intégrer de nouvelles prestations et d'augmenter, de fait, le montant du marché,
- de modifier le coût prévisionnel de travaux à l'issue de la phase AVP conformément aux dispositions de la loi MOP, elles mêmes rappelées dans le cahier des charges du marché initial.

A/ Les prestations supplémentaires

1. Au titre du suivi des marchés de dévoiement des réseaux

Dans le cadre de l'établissement des dossiers de consultation des entreprises (DCE) des marchés de dévoiement des réseaux, le périmètre a été étendu aux ouvrages communs des concessionnaires (extension de l'assiette des travaux de 8 M€ à 17 M€).

En effet, afin d'assurer une cohérence et efficacité accrue dans l'organisation des travaux de dévoiements des réseaux, préalables aux travaux de la 1^{ère} ligne de tramway, la maîtrise d'œuvre Infrastructures du projet comprend les études de dévoiements des réseaux.

Il s'avère donc nécessaire de compléter la mission initiale par la prise en compte des études sur les ouvrages communs.

Les études sont complétées par les prestations suivantes :

- réalisation de plans techniques (coupes, plans...),
- pièces techniques descriptives des ouvrages,
- établissement des quantitatifs.

Le coût total de ces modifications s'établit à la somme de **167 000 € HT**.

2. Au titre d'une étude complémentaire de circulation

Au regard de l'évolution des contraintes d'aménagement et de sécurité sur l'organisation de la circulation, une étude complémentaire de simulation de la circulation sur le secteur de MICROPOLIS s'avère nécessaire.

Le montant de cette étude est arrêté à **9 590 € HT**.

Le montant total des nouvelles prestations à intégrer par le biais d'un avenant n°3 s'élève donc à **176 590 € HT (167 000 € HT + 9 590 € HT) soit 211 201,64 € TTC**

Cependant, le coût des études sur les ouvrages communs dans le cadre des travaux de dévoiement des réseaux (167 000 €), fera l'objet d'un remboursement par chacun des concessionnaires de réseaux concerné.

Ainsi, au regard des compléments présentés ci-dessus, le montant du marché est porté de **7 067 366,80 € HT** (après affermissement simultané des tranches conditionnelles 1 et 2 du présent marché, après prise en compte des avenants n°1 et n°2) à **7 243 956,80 € HT (soit 8 663 772,33 € TTC)**, soit une augmentation cumulée de **13,50 %**, par rapport au montant initial de 6 382 313 € HT (cas d'un affermissement simultané de certaines tranches conditionnelles).

B/ Modification du coût prévisionnel des travaux

A la suite de l'avenant n°2, signé à l'issue des études AVP, l'engagement du maître d'œuvre Infrastructures était arrêté à un coût prévisionnel des travaux de **60 235 388 € HT (hors aléas) soit 66 258 926 € HT avec aléas.**

A l'issue des études AVP actualisées, après prise en compte par voie de marché complémentaire des modifications apportées au projet suite à l'avis défavorable de Monsieur le Préfet de Franche-Comté sur le tracé initial et notamment l'intégration d'un linéaire allongé et d'ouvrages d'art supplémentaires, et conformément à l'article 9-1 et 9-2 du CCAP, **le maître d'œuvre s'engage désormais sur un coût prévisionnel des travaux de 75 012 400 € HT (hors aléas), soit 82 513 640 € HT avec aléas.**

Cette augmentation du coût prévisionnel des travaux d'infrastructures est d'ores et déjà comprise dans l'enveloppe budgétaire et respecte le coût d'objectif de 228 M€. Elle correspond d'ailleurs pour partie à l'évolution du coût d'objectif de 210 M€ à 228 M€, le solde de l'écart correspondant à des études et des travaux hors infrastructures.

Ce coût fera l'objet d'un suivi conformément aux articles 9-2 à 9-8 du CCAP.

L'engagement du maître d'œuvre sur le coût prévisionnel des travaux est sans impact financier sur la valeur du présent avenant.

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 16 septembre 2011, il est proposé de signé un avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures pour 176 590 € HT.

IV. Proposition de marché complémentaire au marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures

Au titre du projet de réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon, les services de la CAGB ont missionné le groupement EGIS RAIL - REICHEN ET ROBERT - ATELIER VILLES ET PAYSAGES pour la mission de Maîtrise d'Œuvre Infrastructures.

Cette mission repose sur les éléments principaux suivants, conformément à la loi MOP :

- les études préliminaires (EP),
- les études d'avant-projet (AVP),
- les études de projet (PRO),
- l'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT),
- les études d'exécution ou le visa des études partiellement réalisées par les entreprises titulaires (ou les entreprises titulaires) (VISA - EXE),
- la direction de l'exécution des contrats de travaux (DET),
- l'assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).

Dans le contexte des faits exposés dans le préambule, c'est à dire en raison de l'allongement et de la modification du tracé, il est nécessaire de compléter les limites d'intervention du maître d'œuvre Infrastructures. Elles doivent être complétées par :

- la reconstruction du Pont Battant,
- le confortement et l'encorbellement du Quai Veil Picard,
- l'allongement du tracé d'environ 500 m,
- la réalisation de visuels de synthèse,
- la réalisation d'études sur certains secteurs (Vaites, Chamars...),
- un allongement de la mission DET.

Pour réaliser ces prestations d'études complémentaires, l'intérêt de la collectivité est d'avoir recours au titulaire du marché de Maîtrise d'Œuvre Infrastructures par le biais d'un marché complémentaire (Article 144.II.6 du Code des Marchés Publics), ces prestations étant strictement nécessaires au parfait achèvement du marché principal.

Le contenu des éléments de mission est défini dans le décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé, ainsi que dans l'arrêté du 21 décembre 1993 précisant les modalités d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre.

Au terme du marché complémentaire, le marché initial sera poursuivi selon les termes prévus au contrat.

Ce marché complémentaire est estimé à 1 680 000 € HT.

Procédure suivie :

Un dossier de consultation a été envoyé au titulaire du marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures en courrier recommandé le 12 juillet 2011

Une offre a été reçue le 21 juillet 2011.

Après analyse technique et financière, le 16 septembre 2011, la Commission d'Appel d'offres propose d'attribuer le marché complémentaire au marché n°08-07 de maîtrise d'œuvre Infrastructures au groupement EGIS RAIL-REICHEN ET ROBERT et ATELIER VILLES ET PAYSAGES pour 1 758 376,00 € HT.

A la majorité, 17 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités techniques et financières de la proposition d'avenant n°1 au marché d'Ordonnement, Pilotage et Coordination (OPC) au titre de la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon,
- se prononce favorablement sur les modalités techniques et financières de la proposition d'avenant n°3 au marché de Maîtrise d'Œuvre Infrastructures sur le projet Tramway,
- se prononce favorablement sur les modalités techniques et financières de la proposition de marché complémentaire au marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures sur le projet Tramway,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces 2 avenants et ce marché complémentaire et tout document y afférant.

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité Direct
Le Président
Pour extrait conforme,
Reçu le 14 OCT. 2011

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstentions : 17